



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : B-QUE-010

Déposé le : 02.07.13

Scanné le : _____

Art. 113 et 114 LGC La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.

Titre de la simple question

Orage du 20 juin 2013

Texte déposé

Comme vous l'avez certainement appris de diverses manières, le violent orage du jeudi 20 juin dernier qui s'est abattu sur la région de la Côte à occasionné des désagréments considérables. Ce violent orage de grêle générera pour plusieurs millions de dégâts sur la Côte.

Si ceux-ci seront pris en charge en majeure partie par l'Etablissement Cantonal d'Assurance Incendie, les dégâts à l'agriculture, la viticulture, et l'arboriculture par Swiss Grêle ainsi que diverses assurances. Il n'en résulte pas moins que les diverses situations résultant de ce déchaînement climatique, d'une violence inouïe créent des situations difficiles.

Devant l'ampleur des dégâts causés de diverses natures : agriculture, viticulture, arboriculture, forêt, bâtiment etc...

J'ai l'honneur de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes:

Sur quel soutien peuvent compter les personnes mises en difficultés, le Conseil d'Etat envisage t'il d'octroyer quelque mesures d'assouplissement pour les cas ou les conditions d'octroi des paiements directs seraient mis à mal suite à l'ouragan.

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il apportera .

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

Ravenel Yves

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

Ravenel

Signature(s) :